



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

2nd degré  
**Lettre Hebdo**

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## 10ème lettre-hebdo 2020-21 **Samedi octobre 2020** SE-UNSA 974

Bonjour,

La malheureuse actualité de ces derniers jours explique cette lettre hebdo spéciale

### **Face à l'obscurantisme, faisons grandir une société unie et fraternelle**

**L'UNSA Éducation et l'UNSA sont signataires de la tribune «Face à l'obscurantisme, faisons grandir une société unie et fraternelle » . Il est signé par les principales fédérations syndicales de l'éducation**

Une fois encore, le visage horrible du terrorisme nous met au défi.

Assassiner et décapiter un enseignant, un professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique, c'est s'attaquer au cœur de notre société.

C'est s'attaquer à ces hommes et ces femmes qui se chargent sur tout le territoire national d'enseigner les savoirs, d'initier au débat argumenté, d'éveiller l'esprit critique et d'assurer la liberté de conscience.

C'est s'attaquer à l'ambition d'une école commune donnant à tous les jeunes les moyens de maîtriser leur avenir.

Dans toutes nos écoles, en exerçant leur métier, les professeurs et l'ensemble des personnels font vivre les valeurs républicaines, la liberté, la laïcité, en leur donnant sens. Chaque jour, par leur action patiente, enseignantes et enseignants, personnels de l'éducation nationale contribuent à construire une République unie et fraternelle, diverse et respectueuse, éclairée et apte au débat démocratique.

Face à l'obscurantisme qui a massacré l'un des nôtres et nous meurtrit, notre réponse doit être ferme et résolue. Cet acte a été commis au nom de l'islamisme intégriste. C'est bien cette idéologie et celles et ceux qui la portent qui doivent être combattus sans relâche.

Par ailleurs, la stigmatisation des musulmans dans laquelle certaines forces politiques veulent entraîner le pays depuis bien des années ne peut que renforcer des clivages délétères et alimenter les machines de haine.

C'est par une politique ambitieuse d'éducation dans le cadre de l'École publique et laïque avec l'implication des mouvements d'éducation populaire complémentaire de l'enseignement public et des collectivités territoriales, pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République, par une politique de justice sociale que nous ferons reculer les périls obscurantistes et garantirons nos libertés.

Parce que c'est le devenir même de la République, de son École publique et laïque et de notre Nation qui est en jeu et, avec elles, une part de celui du monde, nous appelons toute la population à construire cette réponse avec nous.

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)  
au **1/9/2020** : [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)  
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

## Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4- Hommage à Samuel PATY le 26 octobre 2020
- 5- Aération et ventilation des locaux en période de forte chaleur des établissements scolaires
- 6-Reprise du 2 novembre (en métropole) : le ministère travaille avec les organisations syndicales
- 7-Masques : le SE-Unsa demande une nouvelle étude au ministre
- 8- Suspension de la distribution aux agents publics de masques potentiellement toxiques
- 9- Masques – lu dans la presse **VRAI OU FAKE**

## 1-Actualités

**CONGES « BONIFIES » hiver austral 2021** : Il serait plus exacte d'écrire congés « non bonifiés » la demande est **à faire pour le 26 octobre 2020** au plus tard quelques précisions ci-dessous (4) et en détail sur notre site [ICI](#)

**RETRAITES 2021** : parution de la circulaire rectorale pour un départ en retraite en 2021 voir [ICI](#)  
Ceux qui ont décidé de partir en 2021 peuvent se signaler auprès du syndicat (en indiquant la date) nous pourrons ainsi vous tenir informé par mail et vous inviter aux réunions syndicales programmées pour les 2eme et 3 eme trimestre de l'année scolaire si l'évolution de la pandémie actuelle le permet.

Un mail à [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

Si vous comptez partir en retraite dans les 3 ans à venir nous vous conseillons vivement de consulter les données vous concernant sur ENSAP voir un petit déroulé en images [ICI](#). Et une vidéo concernant la demande de retraite sur ENSAP (pour ceux partant en 2021) [ICI](#).

## 2-Calendriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectorale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

**ATTENTION** : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions

Calendriers scolaires 2017-2020 : [télécharger les calendriers](#)

## 3-Au BO-JO

BO n°39 du 15 octobre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

**Enseignements primaire et secondaire**

**Certifications en allemand, anglais et espagnol** Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2021

Note de service du 23-09-2020 (NOR : MENE2025407N) [Consulter le texte](#)

**Baccalauréat général**Épreuve de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale de la voie générale - session 2021 : modification Note de service du 25-9-2020 [Consulter le texte](#)

**Personnels**

**Personnels de direction** Affectation dans les collectivités d'outre-mer à la rentrée 2021Note de service du 28-09-2020 (NOR : MENH2024168N) [Consulter le texte](#)

BO n°40 du 22 octobre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

**Enseignements primaire et secondaire**

**Baccalauréats général et technologique** Programme de l'enseignement de français de la classe de seconde générale et technologique et de la classe de première des voies générale et technologique : modification Arrêté du 28-9-2020 - JO du 8-10-2020 (NOR : MENE2025804A) [Consulter le texte](#)

## 4- Hommage à Samuel PATY le 26 octobre 2020

Lettre de Madame la rectrice adressée en date du 22 octobre aux chefs d'établissements

Mesdames et Messieurs,

Toute la communauté éducative se trouve plongée dans la sidération provoquée par le terrible assassinat de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au collège Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine.

Au-delà de l'effroi, la démesure de cet acte barbare nous atteint, profondément, dans ce qui fonde notre École. Pour autant, la détermination de chacun à dispenser un enseignement émancipateur, porteur des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, doit demeurer intacte.

La laïcité, la liberté d'expression, l'esprit critique continueront de constituer le socle même, dans l'esprit des Lumières, de notre engagement à éduquer et à former les citoyens éclairés de demain.

Dans cet esprit, notre académie demeure totalement mobilisée pour défendre, activement et de manière continue, les valeurs républicaines. Chaque enseignant doit pouvoir remplir sa mission pédagogique en toute sérénité, en ne reculant jamais et en se sachant accompagné par l'ensemble des membres de la communauté éducative et protégé par l'institution.

Le jour de la rentrée, lundi 26 octobre prochain, un hommage solennel sera rendu à l'enseignant tragiquement disparu, dans chaque école et établissement scolaire.

Je vous demande d'organiser une minute de silence, après un temps d'explication aux élèves sous la responsabilité de leur enseignant, dans chaque classe. Cet hommage sera rendu dans la matinée pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Dans un second temps, les chefs d'établissement pourront observer une minute de silence avec l'ensemble des personnels selon une organisation locale la plus propice au recueillement.

Dans les jours qui suivent, à l'initiative des équipes de direction et des personnels, l'hommage se poursuivra dans le cadre de démarches pédagogiques adaptées au niveau de chaque classe ainsi qu'à l'âge des élèves.

Des ressources sont d'ores et déjà disponibles pour vous aider à appréhender les thèmes de la laïcité et de la liberté d'expression, [notamment celles produites par la DGESCO](#).

A partir du 2 novembre 2020, les équipes pédagogiques pourront s'appuyer sur des ressources encore enrichies et en ligne.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que soit honorée la mémoire de l'enseignant tombé sous le coup de la barbarie dans l'exercice de ses missions et pour que soit réaffirmée, avec force et conviction, l'impérieuse nécessité d'ancrer davantage encore les valeurs de la République au cœur de notre École.

Notre chagrin est immense. Il doit décupler notre engagement pour réagir collectivement et solidairement, en portant haut les principes et valeurs de notre École républicaine

## **5- Aération et ventilation des locaux en période de forte chaleur des établissements scolaires**

Note adressée aux établissements par le Secrétaire général de l'académie, note complète en téléchargement [ICI](#)

Note validée par le ministère des solidarités et de la santé le 16 octobre 2020

L'ensemble des recommandations de cette note sont valables pour l'ensemble des usagers des locaux concernés. Il est rappelé que les professeurs, et les personnels, ainsi que les élèves de plus de 11 ans doivent être équipés de masques.

Ventilation naturelle

Afin de diluer les éventuelles charges virales, il est préconisé d'entretenir un flux traversant (porte et fenêtre ouverte) dans les salles dès lors qu'elles sont occupées.

Il est aussi recommandé de ventiler les salles avant l'arrivée des occupants, à chaque intercour, à la pause méridienne, sur le temps de la récréation et a minima 15 minutes toutes les 3 heures si les locaux sont occupés en continu.

Dans la mesure du possible, Il est recommandé d'assurer une aération régulière des locaux pendant la nuit avec une ouverture des jalousies à 20 % afin de permettre un meilleur confort thermique des salles.

[À suivre.....](#)

## **6-Reprise du 2 novembre (en métropole) : le ministère travaille avec les organisations syndicales**

*Après l'effroi, il faut construire le retour dans les établissements et les écoles. Une réunion de travail a eu lieu en ce sens, ce jeudi 22 octobre. Nous avons en effet demandé au Premier ministre et au ministre d'être associés à l'élaboration du cadre de la reprise.*

Plus de 15 jours après l'assassinat de Samuel Paty, équipe pédagogique et élèves se retrouveront. Après l'hommage national, ce lundi 2 novembre doit être avant tout une journée d'hommage à un enseignant de l'École de la République. Entre tentation autoritaire et dérives politiciennes, les organisations syndicales présentes ont réaffirmé d'une voix le besoin de protéger les enseignants, les CPE, les PsyEN déjà émus mais aussi inquiets.

Après les premiers échanges, rien n'est définitif mais 3 temps se profilent.

### **Un temps pour les personnels**

Ce premier temps est indispensable, mais pour être serein, il doit se faire sans la présence des élèves dans les écoles et les établissements, ce qui suppose une organisation en amont.

Son cadrage doit d'organiser directement entre le ministère et les collectivités (reprise des cours décalés, transport scolaire, accueil des élèves...). Il ne doit ni reposer sur les directeurs d'école, ni sur les équipes de vie scolaire et de direction dans les collèges et les lycées.

### **Un temps d'accueil des élèves**

Le deuxième temps doit être adapté à l'âge et à la maturité des élèves, y compris ceux de maternelle. La proposition d'un document support unique envoyé par le ministère ne paraît pas correspondre à cette attente.

### **Un temps de recueillement collectif**

Le troisième temps pourrait prendre la forme d'une lecture de texte, écoute de chanson, minute de silence. Mais en aucun cas il ne doit être imposé. Il faut faire confiance aux équipes pour prendre en compte les besoins locaux et l'âge des élèves.

### **L'avis du SE-Unsa**

Ce moment d'unité autour de l'École de la République, le SE-Unsa veut le réussir, ensemble. Ce n'est pas le point d'arrivée, il doit marquer le point de départ d'un travail au long cours sur le sens de l'École, de la République et de la laïcité. Nous ne voulons pas d'un cadrage trop étroit qui mettrait en difficulté les collègues. Le SE-Unsa sera très attentif à ce qu'aucune pression ne s'ajoute sur une profession déjà éprouvée.

Une nouvelle réunion de travail se tiendra pendant la semaine du 27 octobre.

## **7-Masques : le SE-Unsa demande une nouvelle étude au ministre**

*Un article de presse a alerté sur des risques potentiels de toxicité des masques fournis par l'Éducation nationale à ses personnels. Avec sa fédération, l'Unsa Éducation, le SE-Unsa demande au ministre de commander une nouvelle étude sur ces équipements dans les plus brefs délais.*

Après des questionnements importants il y a quelques semaines sur le niveau de protection des masques fournis aux personnels de notre ministère, c'est aujourd'hui une grande inquiétude sur leur éventuelle toxicité qui s'y ajoute. En effet, un article de L'Obs paru le 13 octobre exprime que le risque n'est pas inexistant

compte-tenu du haut niveau d'exposition avec une durée de contact et d'inhalation longue (8 heures par jour) et chronique (quasiment tous les jours). Dès la publication de cette information, les représentants du personnel Unsa Éducation au Comité ministériel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont immédiatement interpellé l'employeur en exigeant une clarification urgente. Ce dernier a répondu avoir saisi les autorités de santé compétentes ainsi que les services de l'état concernés pour obtenir confirmation de l'innocuité de ces masques de la marque DIM.

Après cette réponse insuffisante, l'Unsa Éducation a écrit officiellement au ministre pour lui demander de commander dans les plus brefs délais une nouvelle étude sur ces masques, notamment au regard des conditions réelles d'utilisation, du nombre de masques fournis par agent, de la fréquence et de l'intensité de leur utilisation.

**Pour le SE-Unsa, la profession doit pouvoir être rassurée et correctement protégée. Si les garanties ne sont pas là alors il faut suspendre l'utilisation de ces masques et proposer d'autres types de masques dans les plus brefs délais.**

## **8- Suspension de la distribution aux agents publics de masques potentiellement toxiques**

Mardi 20 octobre, le gouvernement Castex a annoncé suspendre la distribution des masques textiles de la marque DIM. Procurés notamment aux agents de l'État et aux enseignants, ceux-ci sont suspectés d'être toxiques. Des expertises sont en cours.

Les masques distribués aux agents de la fonction publique de l'État et notamment aux enseignants sont-ils toxiques ? Dans l'attente des résultats d'une expertise et *"par précaution"*, l'État a décidé de suspendre la distribution des masques textiles de la marque DIM, accusés d'être traités avec un produit toxique par le site Reporterre. En cause : le traitement de ces masques aux zéolites d'argent et de cuivre *"pour éliminer les bactéries qui pourraient se développer sur les masques, notamment lors de leur stockage"*.

Face à la polémique et aux critiques des syndicats, le gouvernement tient à souligner que des vérifications de conformité ont été réalisées avant la distribution de ces masques. Ils *"sont conformes à la réglementation européenne en vigueur"* et *"ont fait l'objet d'une certification par un organisme indépendant qui a conclu à l'absence de risque pour la santé humaine"*, souligne-t-il ainsi dans un communiqué publié mardi 20 octobre.

### **L'Anses saisie**

Un processus de *"réévaluation de risque"* concernant ces zéolites est toutefois *"en cours"* au niveau européen et conduit par l'Agence européenne des produits chimiques. *"En parallèle de cette réévaluation, une étude de fin 2019 a mis en lumière des risques pour la santé de ces substances"*, indique l'exécutif. *"Pour un usage toutefois différent de celui déclaré par les sociétés productrices de masques et en particulier la marque DIM"*, tient à préciser le gouvernement. Celui-ci a par ailleurs décidé de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses) pour mener des tests supplémentaires sur ces masques.

Mais, souligne le gouvernement, *"à ce jour et sous réserve des études en cours"*, les risques liés au port de ces masques sur la santé humaine *"ne sont pas démontrés"*. *"De plus, aucun signalement imputable aux masques traités à la zéolite n'a été effectué"*, ajoute-t-il. En substitution, d'autres modèles de masques, sans zéolites, vont être distribués aux agents de l'État.

## **9- Masques – lu dans la presse**

### **VRAI OU FAKE. Les masques en tissu Dim fournis aux enseignants sont-ils dangereux pour la santé ?**

Ces masques sont conformes à la réglementation européenne. Mais les données scientifiques spécifiques au biocide utilisé, le zéolithe d'argent et de cuivre, manquent. En attendant les résultats d'une expertise de l'Anses, l'Etat va distribuer de nouveaux masques.

Les révélations de [Reporterre](#) mardi 13 octobre ont suscité l'émoi en pleine [épidémie de Covid-19](#). Le site d'information spécialisé dans l'écologie a révélé que les masques en tissu de la marque Dim fournis par l'Education nationale aux enseignants étaient traités avec un produit chimique biocide considéré comme toxique : la zéolithe d'argent et de cuivre. Cette information soulève des questions auxquelles la cellule "Vrai ou fake" de franceinfo tente de répondre.

### **De quels masques parle-t-on ?**

A la rentrée scolaire de septembre, l'Education nationale a distribué des masques en tissu à chaque enseignant. *"La règle, c'était cinq masques chacun minimum, mais certains collègues n'en ont reçu que deux"*, précise à franceinfo Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du syndicat SGEN-CFDT.



Mais les enseignants n'ont pas été les seuls à recevoir des masques en tissu de la marque Dim. Après une semaine de controverse, le gouvernement a fini par le reconnaître, mardi 20 octobre, dans [un communiqué en provenance de Bercy](#). L'Etat, qui les a achetés au fabricant de lingerie "au printemps", les a également distribués "à des agents de la fonction publique d'Etat et à des associations".

L'un de ces masques a même été [porté par Emmanuel Macron](#), lors d'un déplacement dans un lycée de Clermont-Ferrand, début septembre. Il avait d'ailleurs été pris d'une quinte de toux et avait déclaré : "Pardon, je m'étrangle. (...) Je vais mettre un masque plus léger, parce que j'ai dû absorber un truc du masque."

Le grand public a également pu se les procurer sur des sites de vente en ligne et, au moins jusqu'à mardi, sur [le site internet de Dim](#). La marque a annoncé dans un communiqué mercredi 21 octobre qu'elle suspendait leur commercialisation.

### **Que sont les zéolithes ?**

Les zéolithes sont des minéraux. Des cristaux plus précisément. "On peut trouver des zéolithes dans la nature, mais on peut aussi les synthétiser. Il existe plus de 240 types différents de zéolithes de synthèse", indique à franceinfo Svetlana Mintova, directrice de recherche du CNRS à l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen. La particularité des zéolithes est d'avoir une structure moléculaire poreuse. Ces cristaux peuvent ainsi absorber d'autres éléments chimiques. Cette faculté les rend intéressants pour l'industrie et ce à plus d'un titre.

De nombreux produits courants contiennent donc des zéolithes, expose Svetlana Mintova. "Il y a des zéolithes dans la lessive en poudre qui nous sert à laver nos vêtements. Elles sont utilisées pour enlever le calcium de l'eau et la rendre plus douce au cours du lavage." Compte tenu de leur pouvoir absorbant, on retrouve aussi ces cristaux dans certaines litières pour chat ou dans des substrats pour bonsaïs. "Les zéolithes sont également utilisées comme additifs alimentaires ou pour extraire les éléments radioactifs et les métaux lourds, comme après les catastrophes nucléaires de Fukushima ou Tchernobyl", énumère la chercheuse.

### **Pourquoi traiter ainsi des masques en tissu ?**

Dim précisait sur son site internet et sur l'étiquette de l'emballage de ses lots de masques en tissu qu'ils étaient traités à la zéolithe d'argent et à la zéolithe d'argent et de cuivre. Contactée par franceinfo, la marque précise qu'il s'agit d'"un traitement antimicrobien pour textiles". Celui-ci "permet d'assurer la protection et conservation optimale d'un produit" et "d'optimiser [ses] conditions d'utilisation", fait valoir le fabricant de lingerie.

Mais l'adjonction de zéolithes dans des masques en tissu pourrait avoir un autre intérêt, note Svetlana Mintova : "Les zéolithes sont également très hydrophiles et peuvent donc aussi servir à emprisonner l'humidité de notre respiration." Outre un effet antimicrobien, le traitement à la zéolithe d'argent et de cuivre appliqué par Dim pourrait donc servir à apporter un confort supplémentaire aux porteurs de ses masques en tissu. Ces derniers sont d'ailleurs les seuls textiles de la marque à recevoir ce traitement, assure l'entreprise.

### **Ce traitement chimique est-il autorisé ?**

Dim déclare qu'il applique ce traitement à base de zéolithe à ses masques en tissu "dans le cadre de la catégorie TP09, conformément au règlement délégué n°1062/2014 et au règlement n°528/2012 de l'Agence européenne des produits chimiques concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides". Le choix par Dim de cette catégorie "type 9" a son importance.

Le [règlement européen sur les produits biocides](#) classe en effet ces derniers en 22 types, selon leurs utilisations possibles. Comme les autres biocides, la zéolithe d'argent et de cuivre fait l'objet d'un processus d'évaluation au niveau européen. Celui-ci, confié à la Suède, est en cours, comme l'indique le site de [l'Agence européenne des produits chimiques](#).

A ce jour, un verdict n'a été rendu pour la zéolithe d'argent et de cuivre que pour deux des 22 catégories d'usages potentiels : ceux relevant du "type 2" ou du "type 7". Dans ces deux catégories, son emploi comme biocide n'a pas été approuvé. L'[avis](#) rendu en octobre 2018 par l'Agence européenne des produits chimiques a été entériné par [une décision](#) de la Commission européenne en novembre 2019.

En l'absence de décision européenne en sa défaveur dans les autres catégories, la zéolithe d'argent et de cuivre peut donc toujours être employée comme biocide, notamment dans les usages relevant du "type 9". A savoir, en tant que produit servant à "protéger les matières fibreuses ou polymérisées", comme "les produits textiles", en empêchant "l'accumulation de microorganismes sur la surface", en prévenant ou en empêchant "la formation d'odeurs" ou en présentant plus largement "d'autres types d'avantages", d'après la réglementation.

### **Ces minéraux sont-ils nocifs pour la santé ?**

Dim assure que ses masques "sont sûrs". "Nos masques sont conformes aux exigences du Standard 100 Oeko-Tex, ce qui veut dire que chacun de leurs composants a été testé 'sans substances nocives' et, par conséquent, ils ne présentent pas de risque pour la santé humaine", garantit l'entreprise. "Les tests sont faits par des laboratoires indépendants", insiste le groupe. Un point également souligné par Bercy dans son communiqué. Dim affirme aussi que ses masques "contiennent une très faible quantité de zéolithe d'argent et de cuivre" et "ne contiennent pas de nanoparticules de zéolithes".

Mais un point pose question. Dans son avis, l'Agence européenne des produits chimiques considère la zéolithe d'argent et de cuivre comme "toxique", notamment pour "la reproduction", car susceptible de nuire au bon développement du fœtus. L'Agence européenne y considère même que "l'utilisation de textiles [traités à la zéolithe d'argent et de cuivre] destinés au contact direct avec la peau humaine présente des risques inacceptables pour toutes les tranches d'âge".

L'organisation reconnaît cependant qu'elle s'est prononcée "en l'absence d'information spécifique à la substance". Elle explique qu'elle a jugé la zéolithe d'argent et de cuivre en s'appuyant sur les données connues pour d'autres substances à la structure similaire (la zéolithe d'argent et de zinc, les sels d'argent...), en extrapolant à partir des informations disponibles pour chaque élément composant la zéolithe d'argent et de cuivre (à savoir l'argent, le cuivre et la zéolithe) ou en consultant les résultats de travaux sur les ions d'argent et de cuivre.

De même, note le ministère de l'Industrie, "une étude datant de fin 2019 a mis en lumière des risques pour la santé de ces deux substances, pour un usage toutefois différent de celui déclaré par les sociétés productrices de masques, et en particulier de la marque Dim". Et de préciser :

Cette étude se fonde sur des analyses génériques ne permettant pas de conclure à la toxicité des masques traités à la zéolithe compte tenu des concentrations présentes dans les masques et des conditions d'exposition.

Le ministère de l'Industrie  
dans un communiqué

Ces méthodes d'analyse ne font d'ailleurs pas l'unanimité, selon Svetlana Mintova. "On ne peut pas comparer la toxicité des nanoparticules d'argent pur (ou presque) avec de l'argent immobilisé dans des zéolithes, critique-t-elle. La toxicité de l'argent pur est bien connue. Cependant, l'argent dans les zéolithes existe sous forme de cations à faible concentration, à l'état de traces."

### **Ces masques présentent-ils des risques ?**

La question est la suivante : "Y a-t-il un risque que des particules se détachent du masque ?", formule auprès de franceinfo Jérôme Mijoin, maître de conférences à l'Institut de chimie des milieux et matériaux de l'université de Poitiers, rattaché au CNRS. Pour lui, la réponse dépend de la fabrication. "Selon la méthode d'imprégnation utilisée, l'argent incorporé à la zéolithe peut être plus ou moins 'labile' ["instable" en chimie]. Il peut donc être expulsé de la structure cristalline de la zéolithe, en particulier lors du lavage", pointe Jérôme Mijoin.

Parmi l'éventail de techniques possibles, la pulvérisation est de l'avis de Svetlana Mintova la plus problématique. "Si la zéolithe est pulvérisée à sec sur la surface du masque en tissu, oui, cela peut poser un problème, mais je ne crois pas qu'une entreprise produirait des masques de cette manière", juge la chercheuse. La zéolithe ne serait en effet présente qu'en surface et le traitement ne durerait pas. Dim ne livre pas ses secrets industriels, mais le groupe argue que la présence de zéolithe sur ses masques est "encore davantage réduite suite au lavage du produit", recommandé avant la première utilisation et après chaque port. Cette précision interroge autant sur la durabilité du traitement que sur la manière dont il a été appliqué. A ce stade, on ne peut pas conclure que l'argent présent dans les zéolithes soit dangereux ou pas, en particulier en ce qui concerne ce produit.

Svetlana Mintova  
à franceinfo

"Une chose est sûre, comme pour tous les composés siliciques ou alumino-silicique, l'inhalation et la pénétration profonde des particules de zéolithes dans les alvéoles pulmonaires n'est clairement pas souhaitable", rétorque Jérôme Mijoin.

"Ce sont les ions métalliques actifs d'argent, insérés dans les particules de zéolithes, qui peuvent être toxiques", précise au [HuffPost](#) Fabrizio Pariselli, toxicologue, directeur de l'unité de prévention du risque chimique au CNRS. "A haute dose, ils peuvent pénétrer le système sanguin et être neurotoxiques. Ils peuvent également mener à une perte de poids, affaiblir le système immunitaire, être corrosifs pour les yeux", liste-t-il, ajoutant cependant qu'"il faut un rapport très prolongé et de très hautes doses".

D'autres experts contactés par [Reporterre](#) jugent que, dans le doute, le principe de précaution devrait s'appliquer. "Pourquoi donner des masques avec des ions argent alors qu'il existe des masques sans

*danger ? C'est le principe de précaution : n'utilisons pas de produit potentiellement toxique même si c'est une dose infime", estime le chercheur en neurosciences Yves Burnod.*

### **Comment a réagi l'Etat ?**

L'Etat va donc remplacer ces masques par d'autres ne contenant pas de zéolithes. Il a aussi demandé à ses autres fournisseurs de lui certifier que leurs modèles ne contenaient pas de zéolithes. Le ministère de l'Education nationale précise que la distribution des nouveaux masques aux enseignants est prévue après les vacances de la Toussaint. Selon le Snes, un message est par ailleurs envoyé aux personnels de l'Education nationale pour leur demander de ne plus les porter.

Elisabeth Allain-Moreno, secrétaire nationale de l'Unsa-Education, en charge de la qualité de vie au travail, *"conseille aux collègues de remplir le registre de santé et de sécurité au travail dans leur établissement". "Si un jour les autorités sanitaires constatent que ces masques présentent un danger pour la santé, il n'y a que si les personnels se sont inscrits dans ce registre qu'ils pourront exiger des réparations et des dommages",* souligne la syndicaliste enseignante.

L'Anses, l'agence nationale de sécurité sanitaire, confirme à franceinfo qu'elle a été chargée de mener une expertise par le ministère de la Transition écologique, en charge des questions liées aux biocides. *"On va se rapprocher de l'industriel pour recueillir toutes les données nécessaires pour l'expertise. On va exploiter la littérature scientifique sur le sujet, comme on le fait à chaque fois. Ce travail est en cours",* précise l'agence.